

ANNEXE 1

Tarifs

	(Hors TVA) CHF
Mise à disposition de l'église (tarif de base)	600.-
Si le concert est payant, un supplément est perçu :	150.-
Répétitions	
Une répétition gratuite est incluse, à coordonner avec le responsable de l'église.	
Des frais sont appliqués pour chaque répétition supplémentaire :	100.-
Nettoyage de l'église après utilisation	70.-

Matériel

Si l'église est utilisée avec du matériel (sonorisation, illumination, estrades et autres), un supplément peut être perçu :

100.-

Si votre matériel gêne la circulation des visiteurs ou les célébrations, en dehors du jours de concert, cela doit être discuté lors de la signature du contrat. Cette option est soumise à autorisation de la part du responsable de l'église. Un montant forfaitaire sera facturé.

À définir

Remarques :

- Aucun matériel lourd de sonorisation, d'illumination ou autre ne peut être utilisé. En cas de doute, discuter de ce point avec la personne responsable de l'église.
- Si votre matériel est autorisé à rester en place, en dehors du jour du concert, il doit être placé de manière à ne pas gêner l'accès pour les célébrations et les fidèles.
- Si votre matériel doit être entreposé sur plusieurs jours pour assurer les répétitions et les concerts, cela nécessite la réservation d'un espace supplémentaire. Vous pourrez discuter de ce besoin avec la personne compétente du Couvent qui vous fera une offre adaptée.
- Si des éléments sont déplacés pour le concert, ils devront être remis en place dans le respect des horaires impartis.
- Pour ses raisons de sécurité, il ne faut en aucun cas gêner les passages vers les issues de secours. Cela est indiqué sur le schéma en Annexe 2.

Une **caution** correspondant à 20 % de la location prévue doit être payé 10 jours après la confirmation de votre réservation.

- Si le concert est enregistré, vous devez nous en informer et garantir que l'enregistrement, ainsi que les documents supportant la promotion de celui-ci, mentionnent le lieu d'enregistrement : *l'église du Couvent des Cordeliers, Fribourg*, ou en allemand : *Kirche des Franziskanerklosters in Freiburg (Schweiz)*.

Frais pour dépassement d'horaire

Sauf entente préalable, les dépassements d'horaire entraîneront des coûts supplémentaires au tarif de :

- 50.- pour la première heure,
- 80.- pour la deuxième heure,
- 90.-/h pour les heures subséquentes.

L'utilisation des lieux nécessite que ceux-ci soient libérés rapidement. Si cela est requis, le Couvent des Cordeliers pourrait être contraint de prendre les mesures nécessaires pour remettre les lieux en état et déplacer le matériel dans un autre lieu ou espace de stockage. Ces frais seraient à la charge du ou des signataires de ce contrat.

Dans le cas où une aide pour le rangement de votre matériel, ou la remise en état de l'église dans son état initial serait requise, si nous en avons la possibilité, nous pouvons vous fournir un soutien au tarif de 90.-/h.



© Primula Bosshard 2016, Couvent des Cordeliers Fribourg